

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

Lieu

Allée Deutsch de la Meurthe - Moÿ de l'Aisne 02610

Maitre d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de l'Oise

Chemin d'Itancourt - 02240 Mézières-sur-Oise

Tel: 03.23.66.73.17

Maitre d'Oeuvre



Sarl ARCHITECTONI

6/P Place Arnaud BISSON - Hôtel-Dieu
02100 SAINT-QUENTIN

Tél: 03 23 04 20 55 - Fax: 03 23 65 33 75

architectoni.gauchy@wanadoo.fr - www.atelier-architectoni.fr

Dossier Consultation des Entreprises

Format:	A4	DCE	Date:	07.2020	Numero:
N° de Dossier:	02-914-19		Date indice:		Indice:
			02	59	62

LOT 06 PLATRERIE

Intervenants	
Economiste	CABINET LOISON - 31 Rue du Général De Gaulle - 59110 LA MADELEINE - 03.28.52.31.74 - ploison.eco@orange.fr
BET Fluides	F.T.E. INGENIERIE - 74 Boulevard Gambetta - 1er Etage - Apt 4 - 02100 SAINT-QUENTIN - 03.23.08.45.40 - bureau@fte-bet.fr
BET VRD	CIBLE VRD - 9 Rue de Masnières, 59159 MARCOING - Téléphone : 03 27 79 41 69 - olivier.bedu@ciblevr.fr

Maitre d'Ouvrage:	Maitre d'Oeuvre:

Les Plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces écrites s'y rapportant sont la propriété exclusive de l'agence ARCHITECTONI
Ils ne peuvent être utilisés en tout ou partie, quelqu'en soit l'objectif qu'avec l'accord formel écrit conformément aux articles L.III-1 du code de la propriété intellectuelle

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 GENERALITES	4
1.1 D.T.U. ET NORMES	4
1.2 MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS	4
1.3 EPREUVES ET ESSAIS	4
1.4 RÉGLEMENTATION	4
1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1.6 QUALITÉS DES TRAVAUX DE PLÂTRERIE	5
Exécution des enduits plâtre	5
Planéité locale	5
Planéité générale	5
Aspect de surface (rappel DTU)	5
Protection des angles saillants	6
Raccords	6
Travaux préparatoires :	6
1.7 QUALITÉS DES TRAVAUX DE PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS	6
Travaux préparatoires :	6
Locaux humides	6
Faux- plafond	7
1.8 PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES DE MISE EN OEUVRE	7
Traversées de faux-plafond :	7
1.9 REBOUCHAGES – CALFEUTREMENTS	7
1.10 CLASSEMENTS ET QUALITÉ DES PRODUITS	8
Classement acoustique	8
Classement au feu	8
Qualité des produits	8
Diverses sujétions pour cloisons et doublages	8
Tolérances (en écart maximum) des ouvrages de plâtrerie	8
Tolérances (en écart maximum) des bâtis et huisseries	8
1.11 PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES DE MISE EN OEUVRE	9
Traversées de doublages / cloisons :	9
Doublages	10
Qualités de mise en œuvre des cloisons acoustiques	10
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	12
2.1 CONTRE CLOISON	12
Contre cloison thermique	12
Contre cloisons acoustique	12
Habillage BA 15	12
2.2 CLOISONS	13
Cloison isolante 140mm	13
Cloison 98/48 ou 106/70	13
Cloison panneaux alvéolaire 50mm	15
Cloisons pour porte coulissante à galandage PV	15
2.3 ENCOFFREMENT	16
2.4 PLAFONDS	16
Isolation au-dessus du faux plafonds	16

Ossature Primaire _____	16
Faux plafond CF 2h _____	16
Faux plafond CF 1h _____	17
Faux plafond acoustique décoratif _____	17
Faux plafond dalle 600x600 Hygiène _____	17
Faux plafond 600*600 Acoustique _____	18
Trappes de visite intégrées dans les plafonds suspendus _____	19
Encoffrement : retombées _____	19
2.5 TRAVAUX DE FIN DE LOT _____	19
DIVERS _____	19
DOCUMENTS A FOURNIR _____	19
EVACUATION _____	20
2.6 VARIANTE EXIGEE _____	20
Ecran pare vapeur au-dessus plafonds et faux plafonds + remontées jusque sous bac _____	20

1 GENERALITES

1.1 D.T.U. ET NORMES

Les différents DTU et Normes forment, ci-après, une liste non limitative.

- DTU N° 25.1 : Enduits intérieurs au plâtre.
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre.
- DTU N° 25-41 : Ouvrage en plaques de parement en plâtre.
- DTU N° 25-42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs - plaques de parement en plâtre isolant.
- DTU 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux.
- DTU 20.13 : Cloisons en maçonnerie de petits éléments.
- DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortier.
- DTU 27.1 : Réalisation de revêtements par projection pneumatique de laines minérales avec liant.
- DTU 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux.
- DTU N° 25.221 : Plafonds constitués par un enduit en plâtre.
- DTU N° 25.222 : Plafonds fixés. Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse.
- DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite.
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus - Plaques de plâtre à enduire - Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.
- DTU 25.51 : Mise en œuvre des plafonds en staff traditionnel.
- DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortier.
- DTU 27.1 : Réalisation de revêtements par projection pneumatique de laines minérales avec liant.
- DTU 58.1 : Plafonds suspendus.
- DTU 58.2 : Plafonds tendus.
- Normes : N. R. A.
- NF B 12.300 : Plâtre - Généralités
- NF B 12.301 : Plâtre – Construction

1.2 MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS

Confère CCTC

1.3 EPREUVES ET ESSAIS

Confère CCTC

1.4 RÉGLEMENTATION

Confère PGC, notice de sécurité et notes du bureau de contrôle.

1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- Etudes, calculs, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique ainsi qu'aux prescriptions contractuelles de résistance, de non-soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolation thermique et acoustique.
- Le transport des fournitures à pied d'œuvre et le stockage ;

- Le transport, montage, démontage d'échafaudages ou d'agrès de pied ;
- Fourniture et pose des ossatures métalliques et des dispositifs de fixation à la structure porteuse,
- Fourniture et pose des panneaux, dalles, bandes,
- La protection par galvanisation, électro-zingage anodisation ou revêtement organique de tous les éléments métalliques,
- L'exécution des feuillures, engravures, trous dans les murs, cloisons et ossatures porteuses pour la fixation, le scellement, le rebouchage de ces feuillures, engravures et trous restants apparents après la pose.
- Les traçages d'implantations des ouvrages de plâtrerie, compris raccordement à la structure
- Le nettoyage de la surface de raccordement de ses ouvrages avec le gros œuvre
- L'implantation et la mise en œuvre des huisseries et bâtis en cloisons légères (hors gros-œuvre)
- Le renforcement par raidisseurs ou renforts des éléments de plâtrerie mis en œuvre au droit des ouvrages lourd, pour éviter les risques d'arrachement
- Le passage des fils électriques, et des organes technique divers
- Toute découpe nécessaire aux autres corps d'état
- L'ensemble des ancrages et fixations nécessaires à la tenue des ouvrages, suspentes et structures des plafonds quelle que soit la hauteur de plenum...
- Nettoyage, brossage et piquetage des supports ;
- Scelllements et bouchements des éléments incorporés dans les ouvrages
- La fourniture et mise en œuvre de tous les éléments décrits ci-après et des travaux annexes pour une parfaite finition des ouvrages
- Stockage des matériaux à l'abri : chocs, salissures, intempéries et sol ;

1.6 QUALITÉS DES TRAVAUX DE PLÂTRERIE

Exécution des enduits plâtre

L'exécution des enduits plâtre ne pourra s'effectuer lorsqu'il y aura menace de gelée ; à moins et sur ordre du Maître d'œuvre d'exécution, qu'il ne soit possible d'élever la température des locaux d'une façon modérée à + 2°C, les appareils de chauffage ne se trouvant pas à proximité des parois.

Les enduits seront exécutés avec nus et repères au plâtre lissé en 2 couches et auront une épaisseur minimale de 15 mm.

Planéité locale

Une règle de 0,20 m appliquée sur l'enduit et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 1 mm.

Planéité générale

Sur enduit exécuté avec nus et repères, une règle de 2,00 m appliquée sur l'enduit et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 3 mm.

Aspect de surface (rappel DTU)

Après engrenage et dépoussiérage, l'enduit ne doit pas présenter de pulvérulences superficielles et ne faire apparaître ni gerçure, ni craquelure.

Protection des angles saillants

Tous les angles saillants des parois enduits au plâtre seront protégés par des arêtes métalliques type bandes armées sur toute la hauteur.

Raccords

Après réception des supports par le Maître d'Œuvre, l'entrepreneur de plâtrerie devra assurer tous les raccords de plâtre nécessaires par dégradations des autres corps d'état aux frais de ceux-ci.

Travaux préparatoires :

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les travaux suivants :

- nettoyage des accès de pose et parois, avant et après la pose de ses matériaux
- examen des supports pour appréciation de compatibilité avec l'exécution des travaux confiés au présent lot.
- l'entrepreneur du lot devra obtenir en temps utile, toutes les indications, plans et détails des renforts et réservations nécessaires des autres corps d'état à incorporer dans les ossatures métalliques et parements de ses cloisons.

7.6.8 Cloisons, doublages

Tous les ouvrages en plaque de plâtre définis au présent lot (cloisons sèches, complexes de doublage, ...) ainsi que les ossatures (bois ou métalliques) et tout élément nécessaire à la bonne mise en place des matériaux (fixations, mortier adhésif, bandes de jointoiement, vis, plâtre de finition et enduit, etc.) sont inclus et conformes aux normes et règlements en vigueur, tant dans leur constitution que dans leur mode de pose.

Les travaux incluent donc tous les accessoires et prescriptions particulières des fabricants, pour obtenir les caractéristiques des produits finis : acoustiques, coupe-feu, etc.

L'ensemble des produits, plaques, accessoires de fixations, ossatures, utilisés seront en provenance d'un même fabricant. Les joints, abouts de cloisons, ébrasements de baies dans les doublages, arrêts de doublage, angles, et tout point particulier, sont traités par le présent lot avec le plus grand soin, selon les recommandations du fabricant.

L'état de surface des parements et de finition des bandes enduites permettra l'application du revêtement de finition prévu, sans autres travaux préparatoires que ceux d'usage.

Les huisseries (ou blocs portes) incorporés dans les cloisons sèches sont posés au présent lot.

1.7 QUALITÉS DES TRAVAUX DE PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS

Travaux préparatoires :

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les travaux suivants :

- nettoyage des accès de pose et parois, avant et après la pose de ses matériaux
- examen des supports pour appréciation de compatibilité avec l'exécution des travaux confiés au présent lot.
- l'entrepreneur du lot devra obtenir en temps utile, toutes les indications, plans et détails des renforts et réservations nécessaires des autres corps d'état à incorporer dans les ossatures métalliques et parements de ses faux plafonds.

Locaux humides

La mise en œuvre et réglage des plafonds suspendus n'interviendront qu'après la réalisation des cloisons et doublages, et après mise en œuvre et test des équipements techniques installés éventuellement dans le plenum.

L'entrepreneur réalisera la protection contre l'humidité en pied des cloisons situées dans les pièces humides, selon Avis Technique du fabricant.

Il sera fait emploi de plaques haute résistance à l'humidité dans les locaux sanitaires et locaux humides, selon Avis Technique des fabricants.

Le traitement des joints est à charge du présent lot selon recommandation du fabricant avec bandes armées aux angles saillants.

Etanchéité périphérique en traitant le joint sur l'avant dernière plaque de chaque face des cloisons.

Les canalisations (ou leur fixation) devront être désolidarisées de l'ossature métallique.

Des renforts pour fixation d'objets lourds (plans de toilette, barres de relevage pour cuvette de WC, mains courantes, etc.) seront prévus par le présent lot.

Faux- plafond

Les locaux auront été nettoyés avant la prestation du présent lot.

L'entrepreneur devra en accord avec les autres corps d'état tracer les nus finis de ses faux- plafonds avec un produit n'altérant pas les peintures ou revêtements intérieurs.

Tous les travaux seront faits suivants les DTU, normes en vigueur et prescriptions des fabricants.

Le jointoiment entre plaques ou contre murs ou cloisons se fera par bandes spéciales armées pour les angles et enduit de finition suivant les prescriptions du fabricant.

La longueur et la répartition des plaques devront être choisies pour que, dans la mesure du possible, les joints transversaux se trouvent au droit d'une cloison ou à défaut, les plus éloignés possibles des façades et du jour.

1.8 PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES DE MISE EN OEUVRE

Traversées de faux-plafond :

Les traversées par des gaines ou canalisations, doivent être réduites à leur minimum.

Elles sont effectuées au moyen de fourreaux élastiques et ne doivent en aucun cas solidariser les ossatures avec les parois support lorsque leur indépendance est prévue.

Lorsque des trappes sont prévues, leur composition doit donc être similaire de celle de la paroi les recevant (y compris laine minérale collée derrière la trappe) et être munies de deux étages de joints élastiques (doubles feuillures) et vérifier un indice d'affaiblissement équivalent.

- Les rebouchages au droit des fixations de rideaux et stores doivent faire l'objet de schémas d'exécution précis, ainsi que les décaissés éventuels des luminaires et bouches de climatisation.

Pour ces éléments, une façon de coffre-caisson doit être prévu pour envelopper les appareils. Ils doivent être construits à l'identique du plafond dans lequel ils prennent place.

- L'encloisonnement des canalisations d'E.P et d'E.U est dû au titre du présent corps d'état et doit être réalisé de manière à respecter les contraintes acoustiques retenues en matière de bruit de fond dans les locaux traversés. Toutes les sujétions de relevés de désolidarisation au niveau des dalles flottantes sont à prendre en compte.

1.9 REBOUCHAGES – CALFEUTREMENTS

Tous les rebouchages et calfeutremments dus au présent corps d'état doivent faire l'objet d'un soin particulier et d'une bonne coordination entre les différents titulaires des corps d'états concernés afin d'assurer la pérennité des isollements en ces points délicats.

1.10 CLASSEMENTS ET QUALITÉ DES PRODUITS

Classement acoustique

D'une manière générale, lorsqu'une exigence de classement acoustique est imposée pour un ouvrage, la preuve sera apportée :

- soit par un procès verbal en cours de validité délivré par un laboratoire agréé.
- soit par une certification CSTB

Les doublages thermo-acoustiques feront obligatoirement l'objet d'une certification CSTB.

Classement au feu

D'une manière générale, lorsqu'une exigence de classement au feu est imposée pour un ouvrage, la preuve sera apportée :

- soit par un procès-verbal en cours de validité délivré par un laboratoire agréé
- soit par estampillage de qualité NF – Réaction au feu, attribué par l'AFNOR

Qualité des produits

Les différents produits composant un système seront compatibles entre eux et devront répondre à l'emploi pour lequel ils sont destinés.

Les produits seront de fabrication récente et livrés sur le chantier dans leur emballage d'origine, comportant, conformément aux prescriptions réglementaires, un étiquetage d'identification avec notamment la date de fabrication du produit et sa durée de conservation, le cas échéant.

Les produits dégradés lors du transport ou des manutentions ne seront pas employés en l'état, mais pourront toutefois être utilisés sous forme de chute. Ils devront être remplacés par des produits sains, en bon état, pour leur usage initial.

Diverses sujétions pour cloisons et doublages

Les huisseries seront posées à l'avancement, pose d'une fourrure au pourtour pour compenser la différence d'épaisseur le cas échéant.

Poteaux d'arrêts de cloison à charge du présent lot.

L'indice d'affaiblissement acoustique indiqué dans la description des ouvrages et dans la notice acoustique est un résultat à atteindre. Dans le cas de doute sur la bonne isolation phonique de la cloison, des contrôles seront exécutés à charge de l'entreprise. Dans le cas d'une différence de résultat supérieure à 5 % de cet indice, la reprise de la cloison mais aussi des travaux annexes, (peinture, menuiserie, électricité, etc.) seront à charge de l'entreprise et ceci jusqu'à obligation de bon résultat.

Tolérances (en écart maximum) des ouvrages de plâtrerie

- planéité générale : écart de 5mm entre 2 points d'une règle de 2.00m appliquée à tout endroit contre le parement.
- planéité locale : écart de 1mm pour un réglet de 0,20m
- verticalité : écart de 5mm sur la hauteur d'étage
- implantation : écart pris sur l'axe : 1/10ième de l'épaisseur de la cloison
- Horizontalité : écart de 3mm/m avec un maximum de 2cm sur la surface totale

Tolérances (en écart maximum) des bâtis et huisseries

- Implantation : écart de 1cm entre la position réelle de chaque axe de la menuiserie et la position théorique des ouvertures
- Pose des huisseries et bâtis
- Défauts de rectitude ou d'aplomb des montants : écart de 2mm sur tous les plans

- Défauts de rectitude et de niveau des traverses : écart de 2mm pour le 1er mètre et de 1mm par mètre supplémentaire (avec un maximum de 4mm)

1.11 PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES DE MISE EN OEUVRE

Traversées de doublages / cloisons :

Les traversées par des gaines ou canalisations, doivent être réduites à leur minimum.

Elles sont effectuées au moyen de fourreaux élastiques et ne doivent en aucun cas solidariser les ossatures avec les parois support lorsque leur indépendance est prévue.

Lorsque des trappes sont prévues, leur composition doit donc être similaire de celle de la paroi les recevant (y compris laine minérale collée derrière la trappe) et être munies de deux étages de joints élastiques (doubles feuillures) et vérifier un indice d'affaiblissement équivalent.

- Les renforts dans les doublages et cloisons pour la mise en oeuvre des portes lourdes, appareils sanitaires et éléments de correction acoustique lourds y compris rideaux (même ceux en option) sont prévus au titre du présent corps d'état (une coordination efficace doit être menée entre les titulaires de ces différents corps d'états pour mettre au point des détails assurant la continuité acoustique en ces points délicats). La réalisation doit être particulièrement soignée (y compris fourniture et pose de tous matériaux et réalisation de toutes sujétions).

Dans tous les cas, les doublages et cloisons s'élèvent du nu de la dalle de plancher bas au nu de la dalle de plancher haut.

- Les rebouchages au droit des fixations de rideaux et stores doivent faire l'objet de schémas d'exécution précis, ainsi que les décaissés éventuels des luminaires et bouches de climatisation dans les cloisons et doublages.

Pour ces éléments, une façon de coffre-caisson doit être prévu pour envelopper les appareils. Ils doivent être construits à l'identique de la cloison, du doublage ou du plafond dans lequel ils prennent place.

- Au droit des menuiseries extérieures, l'Entreprise est chargée de la réalisation des fermetures de doublage formant tablettes, tableaux et voussures sur les ébrasements (le même nombre de plaques de plâtre doit être utilisé que pour le doublage adjacent y compris laine minérale). Tous les détails d'exécution sont soumis à la Maîtrise d'Oeuvre.

- L'enclouement des canalisations d'E.P et d'E.U est dû au titre du présent corps d'état et doit être réalisé de manière à respecter les contraintes acoustiques retenues en matière de bruit de fond dans les locaux traversés. Toutes les sujétions de relevés de désolidarisation au niveau des dalles flottantes sont à prendre en compte.

- Tous les rebouchages et calfeutrements dus au présent corps d'état doivent faire l'objet d'un soin particulier et d'une bonne coordination entre les différents titulaires des corps d'états concernés afin d'assurer la pérennité des isolements en ces points délicats.

- Le titulaire se coordonnera avec les adjudicataires des corps d'états techniques afin de prévoir l'implantation des réseaux de gaines, les différents accrochages des appareillages de manière à préserver l'efficacité des doublages installés.

- Toutes les impostes des portes dont l'indice d'affaiblissement acoustique RA ou RA,tr est au moins égal à 25 dB doivent être réalisés :

a) de manière identique aux cloisons sèches dans lesquelles elles sont implantées.

b) de manière identique à la cloison sèche ou paroi adjacente la plus performante lorsqu'elles recourent une circulation.

c) de manière à reconstituer une cloison acoustique équivalente d'un point de vue indice d'affaiblissement acoustique dans le cas d'une imposte en prolongement d'un voile avec ou sans doublage.

En aucun cas des prises, interrupteurs,... (et plus généralement tous autres appareillages électrique ou d'autres corps d'état techniques) ne doivent être installés dos à dos dans une cloison séparative ou dans un complexe maçonnerie (ou voile) +doublage). Une distance de 40cm au moins prise en bords extérieur des appareillages doit être respectée dans toutes les directions et pour toutes les localisations et pour tous les types.

Aucune cloison ne peut filer devant une maçonnerie, devant un voile ou devant une autre cloison.

Aucun doublage ne doit filer devant un séparatif quel que soit sa nature.

Aucun doublage comme aucune cloison ne peuvent reposer sur une dalle flottante, l'intervention du titulaire doit être prévue en conséquence.

Doublages

Aucun doublage, quel que soit son type, ne doit filer devant une cloison séparative (ou un autre type de séparatif) quelle que soit la localisation.

NOTA 1 : En présence de poteaux ou autres éléments structurels, ces éléments doivent envelopper ces éléments sans les toucher de sorte que ces poteaux (ou autres) ne soient jamais apparent dans un local.

NOTA 2 : Les doublages lorsqu'ils sont devant maçonneries ou voiles entre locaux sont considérés comme une barrière infranchissable pour les tuyauteries et équipements.

NOTA 3 : ils doivent être prévus systématiquement avec des renforts pour permettre l'accrochage des éléments de correction acoustique (panneaux absorbants divers) et les rideaux de correction acoustique décrits dans le présent document. A ce titre et même lorsque les rideaux sont en option les renforts (genre fourrures bois en attente et suspentes complémentaires) doivent être installés dès l'origine. Un tracé de repérage en sous face doit être également prévu pour permettre la mise en oeuvre ultérieure des rideaux.

Des bandes résilientes genre TALMISOL ou équivalent sont installées systématiquement entre les rails et les éléments de structure.

Il est rappelé au titulaire qu'il est solidairement responsable des isolements acoustiques attendus avec les titulaires des différents lots intervenant au droit de ses jonctions. En conséquence, il prévoira pour les éléments qui le concernent toutes les sujétions nécessaires à la parfaite étanchéité acoustique de l'ouvrage en ce point singulier (calfeutrement, joint souple, interruption des éléments filants...).

Les doublages acoustiques sont installés toute hauteur sans reprise sur les parois qu'ils doublent. De la même façon, les cloisons composées de deux parements indépendants ne doivent pas avoir de point de contact entre les parements.

Qualités de mise en œuvre des cloisons acoustiques

IMPORTANT : toutes les cloisons s'élèveront toute hauteur du plancher bas jusqu'à la sous face du plancher haut ou de la couverture. Elles seront donc systématiquement installées avant les doublages, les faux plafonds, faux planchers et les chapes flottantes ou sur sous-couches.

NOTA 1 : En présence de poteaux ou autres éléments structurels, ces cloisons doivent envelopper ces éléments sans les toucher de sorte que ces poteaux (ou autres) ne soient jamais apparent dans un local.

NOTA 2 : Les cloisons CSTx lorsqu'elles sont entre locaux sont considérés comme une barrière infranchissable pour les tuyauteries et équipements.

NOTA 3 : elles doivent être prévues systématiquement avec des renforts pour permettre l'accrochage des panneaux de correction acoustiques (absorbants, diffusants,...) et les rideaux de correction acoustique décrits dans le présent document. A ce titre et même lorsque les rideaux sont en option les renforts (genre fourrures bois en attente et suspentes complémentaires) doivent être installés dès l'origine. Un tracé de repérage en sous face doit être également prévu pour permettre la mise en œuvre ultérieure des rideaux.

Le même principe de nomenclature est retenu que pour les doublages.

Des bandes résilientes genre TALMISOL ou équivalent sont installées systématiquement entre les rails et les éléments de structure.

Il est rappelé au titulaire qu'il est solidairement responsable des isolements acoustiques attendus avec les titulaires des différents lots intervenant au droit de ses jonctions. En conséquence, il prévoira pour les éléments qui le concernent toutes les sujétions nécessaires à la parfaite étanchéité acoustique de l'ouvrage en ce point singulier (calfeutrement, joint souple, interruption des éléments filants...).

Les doublages acoustiques sont installés toute hauteur sans reprise sur les parois qu'ils doublent. De la même façon, les cloisons composées de deux parements indépendants ne doivent pas avoir de point de contact entre les parements.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 CONTRE CLOISON

Contre cloison thermique

Fourniture et pose de contre cloisons constituées de montants et traverses métallique support d'une plaque de plâtre BA13, plaques hydrofuges en pièces humides.

Isolant en laine minérale Th 32

Epaisseur isolant : 140 mm suivant étude thermique.

Coefficient Thermique : $R= 4.75$ minimum et confère étude thermique.

Hauteur : toute hauteur.

Mise en œuvre selon les DTU et recommandations du fabricant.

Matériaux hydrofuges en pièces humides.

Y compris semelles en pied (DTU 25.42)

Tous les ponts thermiques seront traités, (cf étude thermique).

Compris traitements des ébrasements.

Compris calfeutrement en partie basse et haute des doublages ainsi qu'en périphérie des baies, toutes sujétions de parfaites finitions.

Compris bandes calicot, bandes armées et enduit.

Documents à fournir : Fournir au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle pour approbation.

- Avis techniques des plaques à transmettre au Bureau de Contrôle

- le PV d'affaiblissement acoustique

- le PV d'isolation thermique

Localisation : périphérie des murs donnant sur l'extérieurs et murs sur les locaux non chauffés

Contre cloisons acoustique

Fourniture et pose de contre cloisons constituées de montants et traverses métallique support d'une plaque de plâtre BA13 perforée,.

Isolant en laine minérale de roche 50 mm d'épaisseur

Hauteur : toute hauteur.

Mise en œuvre selon les DTU et recommandations du fabricant.

Matériaux hydrofuges en pièces humides.

Compris semelles en pied (DTU 25.42)

Compris bandes calicot, bandes armées et enduit.

Documents à fournir : Fournir au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle pour approbation.

- le PV d'isolation thermique

Localisation :

Parois périphérique intérieures du local CTA

Habillage BA 15

Fourniture et pose collée de plaques de BA 15 de chez Placo ou équivalent.

Y compris bandes calicot, bandes armées et enduit.

Pose suivant les recommandations du fabricant.

Localisation :

Recouvrement des maçonneries intérieures ne recevant pas de contre cloison, notamment refends suivant plans

2.2 CLOISONS

Cloison isolante 140mm

Fourniture et pose de cloison, type SAA 140 de chez Placoplatre ou similaire, constituée :

- D'une ossatures métalliques périphérique simple et d'une double ossature verticale indépendante type ossature rail et ossature verticale de manière a constituées une cloison d'épaisseur finie de 140mm, Type Placostil de chez Placoplâtre ou similaire.
- De plaques Duo'Tech 25
- incorporation d'isolant thermique et acoustique en panneaux.

Caractéristique de la plaque Duo'Tech 25 :

Plaque phonique.

Haute dureté.

Plaque de largeur de 600 mm.

Hauteur : Toute hauteur

Y compris résilient acoustique sous ossature métallique

Y compris bandes calicot, bandes armées et enduit repassé.

Toutes sujétions de poteaux d'about de cloisons, de raidisseurs en tête de cloisons, et de réception des menuiseries.

Y compris renforts aux arêtes des angles saillants et rentrants

Y compris traitements des ébrasements

Toutes sujétions de structures complémentaires pour les équipements des lots Plomberie, Menuiseries intérieures. Travaux en coordination avec ces derniers.

Dispositions particulières d'étanchéité en pieds de cloisons par U plastiques, suivant les recommandations du fabricant et suivant normes et DTU en vigueur.

Documents à fournir : Fournir au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle pour approbation.

- PV CF 1h.

- PV Acoustique

- PV d'isolant thermique

Localisation : Mur pignon sur limite de l'extension projetée

Cloison 98/48 ou 106/70

Fourniture et Mise en œuvre de cloison non porteuse type Duotech de chez Placo ou équivalent, composée :

- D'une ossature métallique type ossature rail et ossature verticale de manière à constituer une cloison d'épaisseur finie de 98 mm.
- De plaques de plâtre BA 13 et hydrofuge en pièces humides
- Incorporation d'isolant thermique et acoustique en panneaux.

La prestation comprend également :

- l'implantation des cloisons
- le traitement des ébrasements des chants apparents des cloisons.
- les renforts aux arêtes des angles saillants et rentrants
- les bandes Calicot, bandes armées et enduit
- incorporation des fourreaux du lot électricité
- calfeutrement des canalisations traversant les cloisons et posées avant l'intervention du présent lot

- Le passage de PE du lot plomberie
- Sortie des gaines VMC et attentes EU/EV en attente dans les gaines

Toutes sujétions de poteaux d'about de cloisons, de raidisseurs en tête de cloisons et de réception des menuiseries.

Coordination avec le lot Menuiseries intérieures bois pour la pose de ses bâtis de portes.

Documents à fournir : Fournir au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle pour approbation.

- PV CF 1h

OU (suivant hauteur à atteindre)

Cloison PRÉGYMÉTAL D106/70 S - EI60 - 48dB - M70-35 - Laine de verre

Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse PRÉGYMÉTAL S, de chez Siniat ou techniquement équivalent, composée de plaques de plâtre PREGY vissées sur une ossature métallique PRÉGYMÉTAL en acier galvanisé.

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES

Composition du système : 2x1 Prégyplac BA18 S

Ossature : M70-35

Hauteur maximale : 5,5 m

Type d'isolant : Laine de verre - 70 mm

Résistance au feu : EI 60 min

Dureté : Haute dureté

Rw+C : 48 dB

Épaisseur totale du système : 106 mm

Finition : Traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit PRÉGYLYS suivant procédé Siniat

MISE EN ŒUVRE

Conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, prescriptions Siniat et spécifications du marché.

Localisation :

- cloisons séparatives des locaux – Toute hauteur
- Recouvrement tous les 300 m² dans les Combles

Cloison panneaux alvéolaire 50mm

Mise en œuvre de cloisons non porteuses en panneaux, composées chacune d'un réseau cartonné en nid d'abeille collé entre deux parements en plaque de plâtre BA 10, standard, épaisseur de l'ensemble 50mm de type placopan de chez Placo ou équivalent.

Toutes sujétions de poteaux d'about de cloisons, de raidisseurs en tête de cloisons et de réception des menuiseries. Y compris bandes calicot, bandes armées et enduit repassé, traitement des ébrasements des chants des cloisons apparents.

Coordination avec le lot Menuiseries intérieures bois pour la pose de ses bâtis de portes.

La prestation comprend également :

- l'implantation des cloisons
- le traitement des ébrasements des chants apparents des cloisons.
- les renforts aux arêtes des angles saillants et rentrants
- renfort pour pose des équipements sanitaires
- les bandes Calicot, bandes armées et enduit
- incorporation des fourreaux du lot électricité
- calfeutrement des canalisations traversant les cloisons et posées avant l'intervention du présent lot
- Le passage de PE du lot plomberie
- Sortie des gaines VMC et attentes EU/EV en attente dans les gaines

Localisation :

cloisons séparatives du logement

cloison du WC PMR en circulation 7

Cloisons pour porte coulissante à galandage PV

Fourniture, pose et fixations de Contre-châssis métallique en tôle alu zinc de chez Scigno ou similaire, ayant un vide interne de 54 mm pour cloison interne en plaques de plâtre, bâti avec profils de 75 mm et une épaisseur globale finie de 100 mm, prêt à recevoir à l'intérieur une porte (modèle simple) coulissante(s), escamotable(s).

De poids maximal unitaire de 120 kg.

Toutes sujétions.

Mise en œuvre : suivant les recommandations du fabricant.

Fourniture et pose de cloisons, type 100/48, constituées :

- d'1 plaque de BA 13 de chaque côté, hydrofuge pour les pièces humides,
- incorporation de laine minérale en panneaux de 45 mm mini.

Toutes sujétions de poteaux d'about de cloisons, de raidisseurs en tête de cloisons et de réception des menuiseries.

Compris bandes calicot, bandes armées et enduit repassé.

Localisation :

SDB du logement

Box en kiné

2.3 ENCOFFREMENT

Fourniture, pose et fixation de Contre-cloison sur montants M48 à M100

PRÉGYMETAL, de chez Siniat ou techniquement équivalent, composée de 1 plaque de plâtre

PRÉGYPLAC BA15 vissées sur montants métalliques

PRÉGYMETAL M48 à M100 en acier galvanisé à entraxe 60cm ou 40cm avec appuis intermédiaires.

Caractéristiques et spécifications particulières

Epaisseur et Résistance thermique : suivant étude thermique, classe A2-s2, d0

Parement : 1 PREGYPLAC BA15

Adjonction de laine minérale pour acoustique 100 mm

Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit PRÉGYLYS suivant procédé Siniat.

Mise en œuvre

Conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, prescriptions Siniat et spécifications du marché. Les cloisons s'élèveront toute hauteur de la dalle de plancher bas à la sous-face de la dalle de plancher haut et/ou à la couverture. Ils seront donc posés avant les faux plafonds et chapes sur sous-couches et/ou faux planchers. Ces dispositions permettent de lutter contre les transmissions latérales et parasites.

Localisation :

- *Encoffrements des DEP intérieures*
- *Encoffrements divers,*

2.4 PLAFONDS

Isolation au-dessus du faux plafonds

Fourniture et pose de bandes de laine minérale de verre pour isolation thermique, intégrer dans le plenum par couches successives suivant épaisseur.

Couche revêtue de papier Kraft ou Pare-vapeur.

Laine de verre de type GR 32 de chez Isover ou techniquement équivalent.

Epaisseur : 100 mm suivant étude thermique

R = 3.12 m².K/W

Localisation : *Sur Tout Plafond – Suivant étude thermique et suivant coupe, compris contours des caissons points lumineux,*

Ossature Primaire

Toutes sujétions de fourniture et mise en place d'ossatures primaires, pour supports des faux plafonds décrits ci-après.

Localisation : *Suivant nécessité, suivant calculs de l'entreprise du présent lot*

Faux plafond CF 2h

Fourniture et pose d'un faux plafond CF, M0 constituées par :

- Ossature en acier galvanisé (comprenant ossature primaire si nécessaire), vissée sur les murs et suspendue en plafond suivant prescriptions du fabricant.
- Plaques de plâtre résistantes au feu vissées. Ensemble CF 2H.
- Traitement des joints entre plaques suivant préconisations du fabricant

Localisation : *Local chaufferie*

Faux plafond CF 1h

Fourniture et pose d'un faux plafond CF, M0 constituées par :

- Ossature en acier galvanisé (comprenant ossature primaire si nécessaire), vissée sur les murs et suspendue en plafond suivant prescriptions du fabricant.

- 2 plaques de plâtre BA 13 résistantes au feu vissées. Ensemble CF 1H.

- Traitement des joints entre plaques suivant préconisations du fabricant

Localisation : suivant plans

- *Locaux à risques moyens (ménage, DASRI, économat, TGBT, poubelle, rangement, serveur, CTA...)*

Faux plafond acoustique décoratif

Fourniture et mise en œuvre de plaques de plâtre, pleines et perforées (3 diamètres) pour absorption acoustique, vissées sur ossature métallique (fourrures et suspentes en acier galvanisé).

Compris Joints Calicots.

Joints des panneaux traités avec un enduit spécial et bandes de pontage, la finition sera parfaite et comprendra tous les ragréages nécessaires.

Mise en œuvre selon les préconisations du fabricant.

Toutes sujétions d'habillages périphériques par profils adaptés.

Calepinage à présenter au Maître d'œuvre pour approbation.

Découpes pour incorporations des spots.

Compris toutes sujétions de retombées, joues et de calepinage avec des plaques non perforées.

Fournir PV d'affaiblissement acoustique.

Type de plafond : Type Gyptone de chez Placo ou similaire.

Faux-plafond absorbant ayant un $aw > 0,5$ sur 50 % de la surface.

Localisation : Entrée, en circulation, salle d'attente et Accueil, suivant indications en plans Architecte

Faux plafond dalle 600x600 Hygiène

Fourniture et pose de plafonds suspendus démontables en plaques de plâtres surdensifié contre-facée d'un film polypropylène.

Le plafond sera de type : Iso-tone Hygiène dans la gamme Danoline de chez Knauf ou équivalent.

Dimensions des dalles : 600*600mm

Epaisseur : 6,5mm

Type de bords : bords A (droits) sur ossature T15.

Couleur : blanc RAL 9003 mat

Réaction au feu : B,s1,d0

Résistance à l'humidité: 90% HR, 30°C.

Installation : Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature T15 composée de profilés en acier galvanisé avec semelle dissimulée.

Une cornière de rive du même coloris assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons.

Recommandations de mise en œuvre :

- Elle sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.

- Tenir compte du sens de pose des panneaux.

Prévoir suggestions et réservations pour les trappes d'accès CVC et luminaires éclairages

Localisation : ensemble des cabinets médicaux, box, kiné, infirmiers, ... et suivant plans

Faux plafond 600*600 Acoustique

Fourniture et pose de plafonds suspendus acoustiques démontables en laine de roche de forte densité.

Sur structure métallique semi-apparente laqué blanche

Le plafond sera de type : Ekla® de chez Rockfon ou techniquement équivalent

Dimensions des dalles : 600 x 600 mm

Epaisseur minimum : 20 mm.

Type de bords : E15

La face apparente sera pourvue d'un voile de verre Blanc et Lisse .

Coefficient absorption acoustique minimum :

Bord / Épaisseur / Hauteur de montage (mm.)	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz
200 mm.	0,50	0,85	1,00	0,95	1,00

Isolation phonique latérale minimum: Dn,f,w (C;Ctr) : 27 (-1;-5) dB

Réaction au feu : A1

Résistance au feu (REI):

Résultat*

Dimensions/Bords

Isolation possible avec

Plafolaine Feu 160 mm**

REI 30 600x600 E15S8 20mm Oui

Réflexion à la lumière : 86%

Système d'installation : T15

Le produit sera pourvu d'un contre-voile.

Résistance à l'humidité : Ekla est stable au niveau dimensionnel même dans des conditions d'humidité allant jusqu'à 100%. Il peut être mis en œuvre dans des conditions de température de 0° C à 40° C.

Aucune acclimatation n'est nécessaire. Ekla a été testé 1/C/0N selon la norme NF EN 13964. Cependant, certains formats de modules (largeur supérieure à 700 mm) sont classés 2/C/0N.

Entretien : La surface peut être aspirée à l'aide d'une brosse souple.

Le produit disposera d'une Fiche de Données Environnementales et Sanitaires (F.D.E.S.)

Localisation : Ensemble des locaux non cités ci-avant

Trappes de visite intégrées dans les plafonds suspendus

Fourniture et pose de trappes de visite avec cadre adapté à l'ossature de plafonds suspendus, de chez ECHAME ou équivalent, de dimensions 40*40 ou 60x60cm à incorporer dans les plafonds suspendus sous toiture plâtre ou 60x30 dans les soffites.

Ces trappes doivent être facilement démontables sans risque de dégradation ou salissure du plafond. Elles doivent s'intégrer parfaitement dans l'esthétique générale du plafond sans accessoires visibles. Toutes sujétions comprises pour traitement acoustique de l'ensemble dito plafond ou soffite environnant.

Fermeture par batteuse à carré.

Indice d'affaiblissement acoustique $Rw+C$ au moins égal à 35 dB

Localisation :

Accès en plénum des plafonds suspendus et soffite plâtre pour visite des dévoiements des tuyauteries, des équipements techniques, etc.

Suivant plans BET Fluides

A tout endroit nécessaire

Encoffrement : retombées

Fourniture, pose et mise en oeuvre de retombées de faux plafond constitué d'une structure en acier galvanisé, et de plaque de plâtre de chez Siniat ou techniquement équivalent

Compris bandes et enduit

Compris encastres pour bandes lumineuses

Toutes sujétions de parfaites finitions

Localisation :

Et suivant plans de niveaux et coupes de l'Architecte

2.5 TRAVAUX DE FIN DE LOT

DIVERS

Tous les travaux qui ne sont pas décrits ci-dessus et qui sont nécessaires à la bonne exécution des ouvrages, tant du point de vue technique que du point de vue esthétique, seront à exécuter sans pouvoir prétendre à un quelconque supplément de prix dû à une omission du présent CCTP et du bordereau qui l'accompagne.

Toutes sujétions.

DOCUMENTS A FOURNIR

Transmettre au Bureau de Contrôle pour approbation, les documents techniques d'exécution qui comprendront :

- Les Avis Techniques des matériaux utilisés
- Procès verbaux de classement au feu,
- . Procès verbaux de conformité de mise en oeuvre.
- . Plan d'exécution des ouvrages,
- . Dossier des ouvrages exécutés,
- . Notice d'utilisation et d'entretien,
- . Attestations de garantie.

EVACUATION

Evacuation des gravats à la décharge publique au fur et à mesure des travaux.

Tri sélectif : bennes Déchets non dangereux-inertes / Déchets non dangereux, non inertes / Déchets dangereux / Filière spécifique

Aucun tas de gravats ne sera accepté sur le chantier ou son territoire.

Dans le cas contraire le Maître d'œuvre fera procéder à l'évacuation de ceux-ci, à la charge du lot concerné.

2.6 VARIANTE EXIGEE

Ecran pare vapeur au-dessus plafonds et faux plafonds + remontées jusque sous bac

Partie courante

Fourniture et mise en œuvre d'un écran par vapeur type Membrane pare vapeur hygro-régulante Vario Duplex de chez Isover ou Pro Clima Intello ou équivalent

Pose juxtaposée et continue de l'écran pare-vapeur puis collage du recouvrement des lès à l'aide d'une bande adhésive incorporée ou rapportée, ou d'un cordon de colle élastique extrudée.

Pose : En continue

Sujétion de mise en œuvre : suivant recommandation du Mémento de l'Ademe

Raccordement pare-vapeur / mur

Raccordement de l'écran pare-vapeur avec le pare vapeur vertical à l'aide d'une colle plasto-élastique ou d'une bande adhésive toilée et flexible.

Le raccordement doit être réalisé sans tension.

Les supports doivent être propres, secs et dépoussiérés.

Afin de lier les fines poussières, il est recommandé d'appliquer une couche d'imprégnation ou d'un apprêt primaire sans solvants sur les supports friables qui ne sont pas solides.

Le corps d'état Charpente a également à sa charge la fourniture et la pose des pièces de traversée (VMC, EP,...) qu'il raccordera à sa membrane générale par un scotch adapté

Raccordement Pare-vapeur / sortie de toiture

Ajustement de l'écran pare-vapeur au droit du conduit et collage à l'aide d'une bande adhésive ou pose d'une manchette en caoutchouc EPDM 6mm<D<125mm pour le percement circulaire. La manchette est raccordée au pare-vapeur à l'aide d'une colle élastique ou d'une bande adhésive.